



# LIVRET FUTSAL

Saison 2018/2019





## Edito

*On ne peut que souhaiter que les 200 pratiquants que représente le Futsal en Maine et Loire se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent, autant que possible, à la vie de leur club.*

*Organisée dans un cadre compétitif, la pratique « futsal » doit respecter les règles (fédérales, régionales et départementales) si elle veut être pleinement reconnue et se développer.*

*Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire ...*

*Bonne saison à la Commission organisatrice et à tous les amateurs de Futsal.*

**Guy RIBRAULT**  
**Président du District**

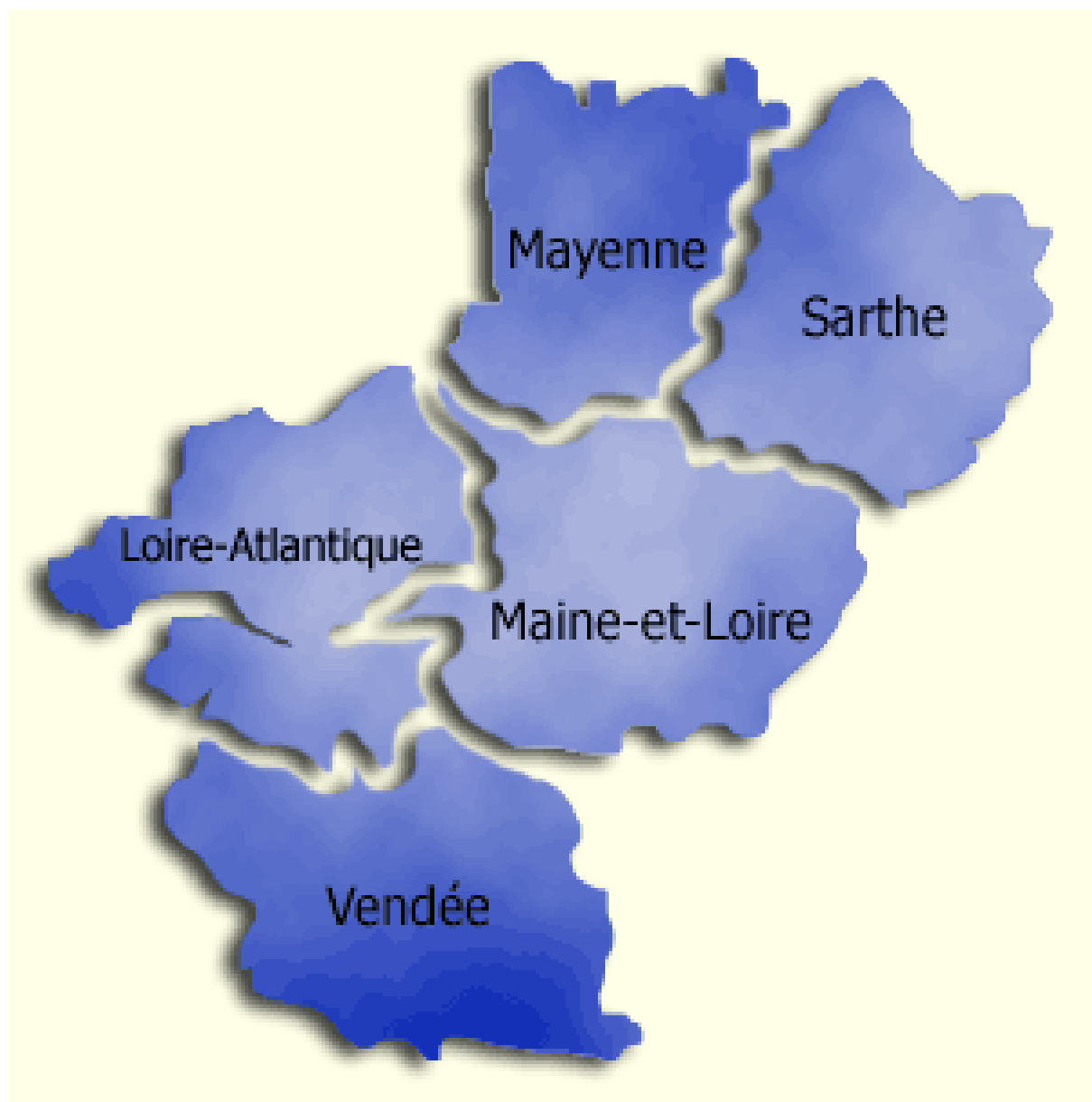
# SOMMAIRE

1. **ORGANISATION GENERALE DU FOOTBALL – page 4**
2. **LE FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE – page 9**
3. **LE CALENDRIER DE LA SAISON 2018/2019 – page 10**
4. **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL 2018/2019 – page 12**
5. **Liste des équipes engagées en championnat Futsal 2018/2019 – page 14**
6. **REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU SENIORS FUTSAL 2018/2019 – page 15**
7. **Liste des équipes engagées en coupe Anjou Futsal 2017/2018 – page 17**
8. **REGLEMENT DE LA COUPE D’ANJOU FEMININE FUTSAL – page 18**
9. **PRECISIONS SUR INITIES A L’ARBITRAGE FUTSAL – page 20**
10. **RAPPELS – page 21**
11. **DISPOSITIONS FINANCIERES – page 23**
12. **DATES A RETENIR – page 24**
13. **TABLEAU DES CRENEAUX DES MATCHS ET SALLES – page 25**
14. **CONTACTS AVEC LE DISTRICT (SECRETARIAT) ET LA COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL – Page 26**
15. **Liste des correspondants Futsal Saison 2018-2019 – page 28**
16. **Liste des joueurs ou dirigeants initiés à l’arbitrage Futsal – Page 29**

# 1. ORGANISATION GENERALE DU FOOTBALL



## LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



## LE DISTRICT DE MAINE ET LOIRE

### ORGANIGRAMME DISTRICT 49

# LE COMITE DE DIRECTION

**RIBRAULT Guy, président**

GASTINEAU Jack, vice-président délégué

LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)

PAQUEREAU Gérard, trésorier

CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint

BELLARD Jean Michel

DOGUET Richard

PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste

BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)

CHARBONNIER Jacques

COIFFARD Albert

DEVID Serge

FOUCHER Philippe

HAMARD Jacques (*représentant des éducateurs*)

LEROY Pierre (*Médecin*)

MANCEAU Fabienne

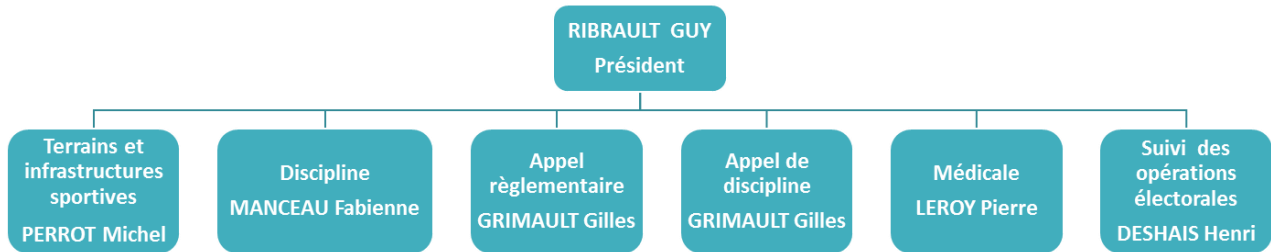
MERLET Xavier

SALMON Eric

SARRAZIN Fabrice



# LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



## LES PÔLES

**Pôle financier**  
PAQUEREAU Gérard

**Pôle Communication**  
LANDEAU Geneviève

Finances  
PAQUEREAU Gérard

Communication  
Externe & Interne

Partenariat & sponsoring  
PERROT Michel

Evènementiel

# LES PÔLES

## Liés aux activités sportives

### Pôle compétitions GASTINEAU Jack

Commission sportive  
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage  
DOGUET Richard

Commission vétérans  
DELPLACE Patrick

Commission jeunes  
MERLET Xavier

Commission  
statut de l'arbitrage  
DOGUET Richard

Commission Loisirs  
DUMAS Dominique

Commission féminines  
LORANT Ghislaine

Commission  
Détection, recrutement  
et fidélisation arbitres

Commission Futsal  
FRESHARD Willy

### Pôle technique & foot animation BELLARD Jean Michel

Commission technique  
HAMARD Jacques

Foot à 8  
(U11 & U13)  
TOUBLANC Thierry

Foot en milieu  
scolaire

Foot à 3 et 5  
(U7 & U9)  
FOUCHER Philippe



## 2. LE FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIR – FUTSAL

### VETERANS

DELPLACE Patrick	Président	57 équipes engagées matchs le dimanche matin à 9 h
BOZZINI Jean Paul	Secrétaire	
ROBERT Michel	Vice-Président	
DELAUNAY Jean Loup	Membre	
VESPIER Jean Pierre	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT 2018-2019</u></b> Matchs Aller/Retour D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique D4 – Groupes A et B	<b><u>COUPES</u></b> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

### LOISIRS

DUMAS Dominique	Président	77 équipes engagées matchs le vendredi soir à 20 h
CHEVET Michel	Secrétaire	
BENAITEAU Gérard	Membre	
FUSILLIER Jacky	Membre	
LE BRIZE Daniel	Membre	
GALLOU David	Membre	

<b><u>CALENDRIER</u></b> Groupes ANGERS : Matchs Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Math Aller seul	<b><u>COUPE</u></b> Amitié Loisirs
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

### FUTSAL


FRESHARD Willy	Président	1 équipe engagée en R1 Ligue et 3 en R2 Ligue 14 équipes engagées en District matchs en semaine
LE BOMIN Aurélien	Secrétaire	
CHUPIN Pierre	Membre	
MESSAOUDI Maël	Membre	
ROBOAM Julien	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT</u></b> D1 Groupe unique Matchs aller retour	<b><u>COUPE</u></b> Anjou Futsal + Anjou futsal féminin
-------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

### BEACH SOCCER

Un tournoi départemental parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional

### 3. LE CALENDRIER DE LA SAISON 2018/2019

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2018/2019 - FUTSAL							LIGUE ET DISTRICT			
										
							<b>SENIORS 49</b>			
	N1	N2	Accession N2	Coupe Nationale	R1	R2	Coupe Pays de la Loire	Semaine	D1	Coupe de l'Anjou
08 - 09 Septembre 2018								36		
15 - 16 Septembre 2018	J1	J1						37		
22 - 23 Septembre 2018	MR				J1	J1		38	1	
29 - 30 Septembre 2018	J2	J2			J2	J2		39	2	
06 - 07 Octobre 2018	J3	J3		Tour Réserves	MR	MR		40	3	
13 - 14 Octobre 2018	J4	J4			J3	J3		41	4	
20 - 21 Octobre 2018	J5	J5			J4	J4		42	5	
27 - 28 Octobre 2018	J6	MR		T1	MR	MR		43		
Jeudi 1er Novembre 2018					MR	MR		44		
03 - 04 Novembre 2018	MR	MR			J5	J5		45	6	
10 - 11 Novembre 2018 (Armistice)	J7	J6			J6	J6		46		
17 - 18 Novembre 2018	J8	J7			MR	MR		47	7	
24 - 25 Novembre 2018	J9	J8		T2	MR	MR	T1	48		
01 - 02 Décembre 2018	MR	MR			J7	J7		49	8	
08 - 09 Décembre 2018	J10	J9			J8	J8		50	9	
15 - 16 Décembre 2018	J11	J10		T3	MR	MR	T2	51	10	
22 - 23 Décembre 2018	MR	MR			MR	MR		52		
Mardi 25 Décembre 2018	TREVE									
29 - 30 décembre 2018	TREVE									
Mardi 1er Janvier 2018	TREVE									
05 - 06 janvier 2019	MR	MR			MR	MR		1		
12 - 13 Janvier 2019	J12			Finales Rég.	MR	MR	T3	2	11	
19 - 20 Janvier 2019	J13	MR			J9	J9		3	12	
22 - 23 Janvier 2019								4		1er tour
26 - 27 Janvier 2019	J14	J11			J10	J10				

	N1	N2	Accession N2	Coupe Nationale	R1	R2	Coupe Pays de la Loire	Semaine	D1	Coupe de l'Anjou
02 - 03 Février 2019	J15	MR			MR	MR		5	13	
05 - 06 Février 2019										
09 - 10 Février 2019	MR	MR		1/32 F.	J11	MR		6	14	
16 - 17 Février 2019	J16	J12			J12	MR		7	15	
23 - 24 Février 2019	J17	J13			MR	MR	1/8 F.	8	16	
26 - 27 Février 2019										
02 - 03 Mars 2019	MR	MR		1/16 F.	J13	Play Off		9	17	
09 - 10 Mars 2019	J18	J14			J14	Play Off		10	18	
16 - 17 Mars 2019	J19	J15			MR	MR		11		1/8F
23 - 24 Mars 2019	MR	MR		1/8 F.	MR	MR	1/4 F.	12		
30 - 31 Mars 2019	MR	J16			J15	Play Off		13	19	
02 - 03 Avril 2019										
06 - 07 Avril 2019	J20	MR			J16	Play Off		14	20	
13 - 14 Avril 2019	MR	MR		1/4 F.	MR	MR		15		1/4F
20 - 21 Avril 2019	J21	J17			J17	Play Off	1/2 F.	16	21	
Lundi 22 Avril 2019										
27 - 28 avril 2019	MR	MR		1/2 F.	MR	MR		17		
Mercredi 1er Mai 2019 (Fête du Travail)										
04 - 05 mai 2019	J22	J18			J18	Play Off		18	22	
Mercredi 08 Mai 2019 (Victoire 1945)										
11 - 12 mai 2019				Finale				19	23	
18- 19 Mai 2019	Phase Finale						Finale	20	24	1/2 F
25 - 26 Mai 2019			J1					21		
Jeudi 30 Mai 2019										
01 - 02 Juin 2019								22	25	
08 - 09 Juin 2019			J2					23	26	F
Lundi 10 Juin 2019										
15 - 16 Juin 2019								24		
22 - 23 Juin 2019								25		
29 - 30 Juin 2019										
Match : MR = Match Remis										
Important : La Commission pourra faire jouer les Matches Remis/Reportés/ A Rejouer aux dates prévues à cet effet "MR" ainsi que sur toutes les dates officielles de compétitions										
Vacances scolaires										
Jours fériés										

Il s'agit du calendrier général.

Suite aux disponibilités de salles, nous avons dû modifier certaines dates, inverser certains matchs ce qui entraîne qu'une équipe peut recevoir plusieurs fois de suite. Un calendrier par date vous a été remis lors de la réunion de début de saison.

## 4. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL 2018-2019

*Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée «Championnat Futsal seniors» réservée aux clubs affiliés à la F.F.F., et disputée en semaine.*

Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée «Championnat Départemental Futsal seniors» réservée aux clubs affiliés à la F.F.F., et disputée en semaine.

### Article 1 – Gestion de l'épreuve

Cette épreuve est gérée par la commission *départementale* de Football diversifié Futsal.

### Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.

### Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir au siège du District au plus tard le *8 juillet* de la saison en cours.

Le *Comité de Direction* du District de Maine et Loire se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe.

### Article 4 – Salle

Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle adaptée à la pratique du Futsal avec un créneau horaire de 2 heures minimum.

*La salle doit être si possible être équipé d'une table de marque et d'un chrono. **En cas d'équipement, son utilisation est obligatoire.***

### Article 5 – Définition des différentes catégories

Le Championnat pourra comporter un ou plusieurs groupes, une ou plusieurs phases en fonction du nombre d'équipes engagées. Un play-off pourra être organisé.

### Article 6 – Préparation, homologation

1) Les calendriers sont établis par la commission football diversifié Futsal et homologués par le Comité de Direction du District ou son bureau.

2) Aucun match de championnat ne pourra être remis sans accord de la commission Foot Diversifié Futsal. **En cas de report, la nouvelle date est fixée par la commission départementale Futsal.**

### Article 7 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

La saisie du score et la numérisation de la feuille de match incombent à l'équipe recevant.

La feuille de match devra être numérisée dans les 48 h.

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire. *La perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match dans les 96 h.*

### **Article 8 – Obligation du club forfait**

- 1) Tout club déclarant forfait pour une rencontre devra en aviser, par l'intermédiaire du secrétariat District la Commission de Football diversifié Futsal en joignant une copie du document informant le club adverse.
- 2) La Commission compétente et le club adverse devront être avisés au plus tard deux jours avant la rencontre.  
*Le règlement général des forfaits (notamment lors d'un match retour) est appliqué.*

### **Article 9 – Arbitrage**

Les arbitres officiels sont désignés par la Commission départementale des arbitres.  
Les règles fédérales et régionales du statut de l'arbitrage sont applicables aux clubs disputant le championnat Futsal seniors.

### **Article 10 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires prises par les arbitres, quelles qu'elles soient, seront jugées par la Commission Départementale de Discipline.  
Pour les joueurs évoluant en Football Libre et en Futsal, les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football Loisir). La sanction devra être purgée dans la pratique

### **Article 11 – Couleurs des clubs**

Les clubs ne peuvent pas modifier la couleur de leurs équipements en cours de saison.

Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club **recevant** doit utiliser une autre couleur.

Pour parer à toute demande de l'arbitre, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un second jeu de maillots numérotés de 1 à 12, d'une couleur différente de la leur, qu'ils utiliseront.

### **Article 12 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 14 septembre 2018

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## **5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS FUTSAL – D1**

**Angers Crédit Agricole 1**

**Angers Doutre SC 1**

**Angers Futsal Club Elite 1**

**Angers LCDF 1**

**Angers NDC 1**

**Baugé EA Baugeois 1**

**Chateauneuf Black Pink 2**

**Chemillé Melay O 2**

**Mûrs Erigné ASI 1**

**St Augustin des Bois 1**

**Thouarcé Futsal 2**

**Trélazé Diabolos SC 2**

**Trélazé Fala 1**

**Trélazé Sporting 1**

**Organisation 2018 – 2019**

**Une seule phase**

**Avec matchs aller et retour**

## 6. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU SENIORS H FUTSAL 2018-2019

### Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe senior qui participe au championnat **départemental** Futsal. En cas de forfait général dans le championnat départemental futsal, le club sera automatiquement retiré de la compétition sans pouvoir prétendre à un remboursement des frais d'engagement.

### Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le Comité de Direction du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs disposant d'une salle adaptée à la pratique du Futsal avec un créneau horaire de 2 heures minimum. Les clubs utilisant des salles municipales devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier de la coupe.

Le *Comité de Direction* du District de Maine et Loire se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe.

En cas d'engagement de deux équipes, l'équipe 2 ne peut avoir dans son effectif sur la feuille de match :

- plus d'un joueur ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.
- Aucun joueur n'ayant joué le match précédent en équipe 1.

### Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés pour leur club avant le 1er février de la saison en cours.

### Article 4 – Modalités de l'épreuve

La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs.

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées dans la mesure où les formes et délais sont respectés.

Les rencontres pourront se dérouler sous forme de plateau ou de match éliminatoire sur simple décision de la Commission Football diversifié Futsal.

La finale aura lieu dans la salle choisie par le Comité de Direction du District sur proposition de la commission Football Diversifié Futsal.

En cas de match simple, la durée des matchs est de 2 x 20 mn au temps réel (mi-temps de 15 mn). En cas de résultat nul, il y aura une prolongation de 5 minutes ; si l'égalité persiste, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pieds au but suivant les prescriptions réglementaires.

### Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

La saisie du score et la numérisation incombent à l'équipe recevant.

La feuille de match devra être numérisée dans les 48 heures.

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

*La perte du match par pénalité pourra être déclarée pour le club recevant en cas de non envoi de la feuille de match dans les 96 h.*

### Article 6 – Forfait

Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.



### **Article 7 – Arbitrage**

Les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission départementale d'arbitrage.

Les frais d'arbitrage seront répartis comme suit :

- Jusqu'aux ½ finales incluses : 50 % pour chaque club participant. *Les frais seront débités du compte des clubs par le District qui se chargera de régler l'arbitre.*
- Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.

### **Article 8 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires quelles qu'elles soient, prises par les arbitres (officiels ou bénévoles), seront jugées par la Commission Départementale de Discipline.

### **Article 9 – Réserves, réclamations et appels**

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

### **Article 10 – Modification des règlements**

Le *Comité de Direction* du District se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

### **Article 11 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District sur proposition de la

Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1er juillet 2018

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## **7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU SENIORS H FUTSAL**

**Angers Crédit Agricole**

**Angers Doutre SC**

**Angers Futsal Club Elite 1**

**Angers LCDF**

**Angers NDC**

**Baugé EA Baugeois**

**Châteauneuf Black Pink 1**

**Châteauneuf Black Pink 2**

**Chemillé Melay O**

**Mûrs Erginé ASI**

**St Augustin Futsal**

**Thouarcé Futsal 1**

**Thouarcé Futsal 2**

**Trélazé Diabolos SC 1**

**Trélazé Diabolos SC 2**

**Trélazé Fala**

**Trélazé Sporting 1**

**Elimination directe :**

**Eventuellement un tour préliminaire  
1/8èmes, ¼ Finale, ½ Finale et Finale**

## 8. REGLEMENT DE LA COUPE DE L'ANJOU FEMININE FUTSAL

### Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe senior qui participe au championnat régional ou départemental féminin (foot à 11).

### Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le *Comité de direction* du District.

Un club peut engager plusieurs équipes.

Pour chacune des équipes, le club :

- devra fournir une liste de 12 joueuses, sachant que seules deux joueuses pourront être alignées dans plusieurs équipes.
- ne pourra inscrire sur la feuille de match plus de deux joueuses ayant participé à plus de 3 rencontres en championnat nationales

Il s'agit d'une compétition départementale et donc les sur-classements U16F et U17F, dans la limite de 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F par feuille de match, sont autorisés.

Le Comité de Direction du District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.

### Article 3 – Participation et qualification des joueuses

Pour disputer cette coupe, toutes les joueuses doivent être licenciées libre ou futsal pour leur club avant le 1er février de la saison en cours.

### Article 4 – Modalités de l'épreuve

La Coupe de l'Anjou Futsal Féminin se dispute dans les conditions suivantes :

A- Sous forme de plateau en 2 tours

Tour n°1 avec les équipes de niveau départemental *sur un ou plusieurs plateaux*

Tour n°2 avec les équipes des niveaux départemental et régional

**B- ½ Finales en match éliminatoire**

C- Finale

#### A – Sous forme de plateau en 3 tours

Seules les équipes de niveau départemental participe au tour n°1. Ils se dérouleront par plateau sous forme de poules (formule championnat) et devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. La durée des matchs est *fonction du nombre d'équipes de la poule*. La commission organisatrice procédera aux tirages au sort des matchs.

Un classement sera établi ainsi : victoire 3 points, nul 1 point et défaite 0 pt. Forfait ou match perdu par pénalité -1 point.

En cas d'égalité des points à l'issue des matchs de poule, il sera procédé comme suit :

- . a) classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles.
- . b) goal average général.
- . c) meilleure attaque.
- . d) tirage au sort effectué par la commission.

Suite au 1er tour les équipes *qualifiées* de chaque poule *seront opposées en poule aux équipes* de niveau régional.

Puis les 4 équipes qualifiées s'affronteront en ½ finales.

## **B- ½ Finales**

Les ½ finales se dérouleront en matches éliminatoires sur un même site fixé par la commission féminine.

Lors des 1/2 finales, des arbitres officiels seront désignés par la CDA.

La durée du match est de 2 x 20 mn au temps réel (mi-temps de 15 mn) sans prolongation. En cas de match nul, les équipes en présence seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but (3 tirs par équipes) exécutée dans les conditions réglementaires.

## **B- Finale**

La finale aura lieu en lever de rideau de la finale de la coupe d'Anjou Futsal Seniors dans une salle choisie par le Comité de Direction du District sur proposition de la commission Football Diversifié Futsal.

Lors de la finale, des arbitres officiels seront désignés par la CDA.

La durée du match est de 2 x 20 mn au temps réel (mi-temps de 15 mn) sans prolongation. En cas de match nul, les équipes en présence seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but (3 tirs par équipes) exécutée dans les conditions réglementaires.

## **Article 5 – Retour de la feuille de match**

Les membres de commission départementale féminine présents sur chaque tour retourneront les feuilles de matchs au district

## **Article 6– Arbitrage**

Les arbitres des rencontres de poules sont des dirigeants (es), ceux des ½ finales et de la finale seront désignés par la Commission départementale d'arbitrage.

## **A - Epreuve éliminatoire**

a) Les clubs se partageront le paiement des frais de déplacements du ou des arbitres. *Les frais seront débités du compte des clubs par le District qui se chargera de régler l'arbitre.*

b) *Les frais des équipes restent à leurs charges.*

c) *Les frais de déplacement des délégués du district sont à la charge du district.*

## **B – ½ Finale**

- Les 1/2 finales auront lieu sur terrain fixé par la Commission Départementale féminine, les entrées sont gratuites.

- Les frais de déplacement des équipes restent à leur charge.

- Les frais de déplacement du ou des arbitres répartis comme suit pour chaque rencontre : 50% à chacun des deux clubs participant à la rencontre. *Les frais seront débités du compte des clubs par le District qui se chargera de régler l'arbitre.*

- Les frais de déplacement des délégués du district sont à la charge du district.

## **B - Finale**

- La finale a lieu sur terrain fixé par le Comité de Direction du District les entrées sont gratuites.

- Les frais de déplacement des équipes restent à leur charge.

- Les frais de déplacement du ou des arbitres répartis comme suit pour chaque rencontre :

- 1/3 à la charge du club d'accueil.

- 1/3 à la charge de chacun des deux clubs participant à la rencontre.

- Les frais de déplacement des délégués du district sont à la charge du district.

## **Article 7 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires prises seront jugées par la Commission Départementale de Discipline.

## **Article 8 – Modification des règlements**

Le Comité de Direction du district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

#### **Article 9 – Forfait**

Toute équipe engagée dans cette compétition et déclarant forfait sur le terrain devra rembourser les frais de déplacement engagés par son adversaire si celui-ci a effectué le déplacement.

De plus, le club forfait sera pénalisé d'une amende égale aux droits d'engagement dans l'épreuve.

#### **Article 10 – Déficits**

En aucun cas, le District du Maine et Loire ne pourra être tenu responsable des déficits occasionnés.

#### **Article 11 – Réserves, réclamations et appels**

Voir article 11 du règlement de la coupe Jean CHERRE

#### **Article 12– Cas non prévus**

Les litiges et cas non prévus au présent règlement seront traités par le Bureau ou le Comité de direction du District sur proposition de la commission Départementale féminine.

Les Ponts de Cé, le 1er juillet 2018

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## 9. PRECISIONS SUR INITIES A L'ARBITRAGE FUTSAL

### Arbitrage par deux officiels désignés

- En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiels désignés, les clubs effectuent un tirage au sort pour remplacer l'arbitre officiel absent par un licencié.
- En cas d'absence des deux arbitres officiels désignés, chaque club fournit un licencié.

### Arbitrage par un officiel désigné et l'initié du club recevant

- L'arbitre ne doit accepter le licencié initié que s'il présente sa licence. La liste des initiés sera adressée aux clubs après les deux formations prévues.
- Le dirigeant ou joueur initié **arbitre sur le côté opposé au banc et doit se montrer pleinement solidaire de l'arbitre officiel.**
- L'initié officiant aux côtés de l'arbitre officiel **ne peut en aucun cas jouer sur ce même match.**
- En cas d'absence de l'officiel désigné, le club visiteur fournit un licencié pour le remplacer.
- En cas d'absence de l'initié du club recevant, le club recevant fournit un licencié. Par ailleurs une amende de 32 € lui est attribuée pour non-respect de l'engagement (fournir un initié pour l'arbitrage) de début de saison.

### Règles :

#### Savoir être

- Toute tricherie sur le nom de la personne initiée officiant avec l'arbitre officiel entraînera le retour pour la fin de saison à deux arbitres officiels désignés.
- Tout dérapage collectif, tout comportement collectif inadapté avec l'esprit sportif et le fair-play entraînera le retour à deux arbitres officiels sur les matches de fin de saison à domicile du club fautif.
- Tout manquement à l'éthique, tout dérapage individuel d'un dirigeant ou joueur licencié entraînera sa radiation du corps de dirigeants ou joueurs initiés à l'arbitrage futsal.

#### Statut de l'arbitrage

- Le fait d'avoir dans ses effectifs des licenciés initiés à l'arbitrage Futsal **ne dispense pas** les clubs de se mettre en règle avec le statut de l'arbitrage et les règlements de la Ligue. **Chaque club doit avoir dans son effectif autant d'arbitres que d'équipes engagées** (cf. Statut fédéral et règlements Ligue).

## 10. RAPPELS

### Obligations

#### Licences

11 licences de joueurs au minimum

Art 31 RG LFPL

3 licences de dirigeants au minimum

Art 30 RG LFPL

#### Statut de l'arbitrage

##### 1 arbitre minimum par club

1 arbitre par équipe engagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (R1) ou du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (R2 et D1)

Sanction financière par arbitre manquant

Art 46 Statut Fédéral

Art 62 RG – et annexe 7

#### Situation financière des clubs

Etre à jour dans sa situation financière de la saison 2017-2018

pour être accepté dans les compétitions 2018-2019

### Organisation des rencontres

#### Nombre de dirigeants exigé lors des rencontres :

##### Lors d'un déplacement

Règle : 2 dirigeants (1 sur le banc de touche, 1 éventuellement arbitre)

##### Lors d'une réception

Règle : 3 dirigeants (1 à la table de marque, 1 éventuellement arbitre, 1 sur le banc de touche)

Plus un joueur ou dirigeant initié à l'arbitrage futsal.

### Forfait d'une équipe

- Aucun contact avec l'arbitre pour le décommander,  
Aucun contact avec le club adverse pour le décommander.
- Aviser le District (secrétariat) qui informera ensuite les différents intervenants  
Heures d'ouverture téléphonique du secrétariat  
du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
- En cas d'impossibilité de dernière minute, aviser le Président de la commission Willy FRESHARD (tél. 06 13 72 57 44).  
**Dans ce cas, c'est le Président de la Commission qui informe les arbitres et le club adverse.**

### Modification de salle, date ou horaire :

- Solliciter l'accord de la commission dans les délais (semaine précédente) auprès du secrétariat  
Heures d'ouverture téléphonique du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
- Aucun contact avec l'arbitre (les modifications lui sont communiquées par le secrétariat du District ou le responsable des désignations arbitres).



- Le District (secrétariat) informera ensuite les différents acteurs.

## Arbitrage match de championnat :

### Le club recevant ne possède pas de joueur ou dirigeant initié

- Dans la mesure du possible, deux arbitres officiels seront désignés pour chaque rencontre.
- Si un seul arbitre officiel se présente sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**
- Si aucun arbitre officiel ne se présente sur la rencontre, les deux clubs devront fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer la rencontre. L'arbitre principal sera désigné par tirage au sort. **Ces licenciés ne pourront pas participer au match en tant que joueurs.**

### Le club recevant possède des joueurs ou dirigeants initiés

- Dans la mesure du possible, un arbitre officiel sera désigné pour chaque rencontre.
- L'initié du club recevant sera le second arbitre.
- Si l'arbitre officiel ne se présente pas sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**

## Arbitrage match de coupe :

- Dans la mesure du possible, deux arbitres officiels seront désignés pour chaque rencontre.
- Si un seul arbitre officiel se présente sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**
- Si aucun arbitre officiel ne se présente sur la rencontre, les deux clubs devront fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer la rencontre. L'arbitre principal sera désigné par tirage au sort. **Ces licenciés ne pourront pas participer au match en tant que joueurs.**

**A l'attention des arbitres et des clubs : les lois de jeu et leur application sont les mêmes quelle que soit la compétition (nationale, régionale ou départementale).**

Les arbitres doivent faire l'appel des joueurs (à l'aide de la licence ou d'une pièce d'identité accompagnée du bordereau de demande de licence) avant la rencontre.

## Feuilles de matchs :

- Elles sont distribuées lors de la réunion du mercredi 5 septembre 2018. Elles sont également disponibles sur le site du District en rubrique « téléchargement ».
- Dans les 48 h suivant le match, le résultat doit être saisi, puis (seulement après saisie du résultat) les feuilles de matchs et les annexes doivent être numérisées.  
En cas de difficultés de numérisation, elles doivent être envoyées dans les délais impartis en pièces jointes par mail de la messagerie officielle du club.

## Indemnisation du ou des arbitres officiels :

### Championnat départemental et coupe de l'Anjou

- Ne faire aucun règlement.
- Le règlement est effectué par le District qui ensuite fait un prélèvement sur votre compte.

### Compétitions régionales et nationales

- Règlement **selon la procédure retenue par la Ligue**

## 11. DISPOSITIONS FINANCIERES

### Rappel de quelques dispositions financières pouvant vous concerner :

#### Engagements

- Droits d'engagement Championnat départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire Championnat départemental : 20 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Anjou : 50 €

#### Saisie du résultat et feuille de match

- Retard saisie des résultats : 10 €
- Retard numérisation feuille de match : 15 €, supérieur à 4 jours + 15 €
- Non présentation de licence : 15 €
- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match : voir frais dossier Discipline
- Réclamations, réserves concernant soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €
- Droit d'appel commission départementale : 250 €

#### Forfaits

- Forfait match aller :
  - dans les délais J-2 au plus tard, droits d'engagement (50 €)
  - hors délais double des droits d'engagement
- Forfait sur match retour à l'extérieur :
  - dans les délais J-2 au plus tard, droits d'engagement (50 €)
  - hors délais double des droits d'engagement+ déplacement de l'équipe adverse si cette dernière s'est déplacée au match aller

#### Arbitrage

- Insuffisance d'arbitre
  - Année 1 : 36 €
  - Année 2 : 72 €
  - Année 3 : 108 €
  - Année 4 : 144 €

#### Absence à

- Assemblée générale du District 50 €
- Réunion de début de saison 50 €

## 12. DATES A RETENIR

- Réunion de début de saison  
Mercredi 5 Septembre 2018 au District à 20 h  
Présence obligatoire et absence amendable
  
- **Assemblée Générale du District**  
Vendredi 7 septembre 2018 à 19 h 30 à Montilliers
  
- Formation d'initiés à l'arbitrage Futsal  
Vendredi 14 Septembre 2018 au District à 19 h  
Venir avec papier et crayon
  
- Première journée du championnat départemental  
Semaine 38 du 17 au 21 septembre 2018
  
- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**  
Samedi 24 novembre 2018 à 9 h 00 à Carquefou
  
- Premier tour de Coupe d'Anjou  
Semaine 8 du 18 au 22 février 2019
  
- Finale de la Coupe de l'Anjou Futsal Féminines  
Vendredi 7 juin 2019
  
- Finale de la coupe d'Anjou Futsal  
Vendredi 7 juin 2019
  
- Réunion de fin de saison  
Juin 2019  
Présence obligatoire

### 13. CRENEAUX DES MATCHS ET SALLES

- |                            |                |                                            |
|----------------------------|----------------|--------------------------------------------|
| • Angers Crédit Agricole   | Lundi 21 h 30  | Gymnase Chevreul Angers                    |
| • Angers Doutré SC         | Vendredi 21h   | Gymnase André Bertin Angers                |
| • Angers Futsal Club Elite | Vendredi 21h   | Gymnase Jean Vilar Angers                  |
| • Angers LCDF              | Lundi 21 h 30  | Gymnase Chevreul Angers                    |
| • Angers NDC               | Vendredi 20h45 | Gymnase André Bertin Angers                |
| • Baugé EA Baugeois        | Jeudi 20 h 45  | Gymnase des Maucardières<br>Le Vieil Baugé |
| • Châteauneuf Black Pink 1 | Ligue          |                                            |
| • Châteauneuf Black Pink 2 | Mardi 21h      | COSEC Chateuneuf sur Sarthe                |
| • Chemillé Melay O 1       | Ligue          |                                            |
| • Chemillé Melay O         | Vendredi 21 h  | Salle du Grand Avault Chemillé             |
| • Mûrs-Erigné Asi          | Vendredi 21 h  | Salle des Grands Moulins Murs Erigné       |
| • St Augustin des bois     | Jeudi 21 h     | Salle des Sports St Augustin des Bois      |
| • Thouarcé Futsal 1        | Ligue          |                                            |
| • Thouarcé Futsal 2        | Vendredi 21 h  | Salle du Layon Faye d'Anjou                |
| • Trélazé Diabolos SC 1    | Ligue          |                                            |
| • Trélazé Diabolos SC 2    | Lundi 20 h 30  | Salle du Petit Bois Trélazé                |
| • Trélazé FALA 1           | Mardi 21 h 15  | Salle du Petit Bois Trélazé                |
| • Trélazé Sporting 1       | Vendredi 21h   | Salle du Petit Bois Trélazé                |

## **14. CONTACTS DISTRICT**

### **Secrétariat en charge de la Commission**

**Mme Stéphanie DAUDIN**

Téléphone : **02 41 57 67 99**

Mail : [sdaudin@foot49.fff.fr](mailto:sdaudin@foot49.fff.fr)

Adresse : **4, rue Pierre de Coubertin  
49130 Les Ponts de Cé**

### **Référent du football Diversifié auprès du Conseil de District**

**Jack. GASTINEAU**

Téléphone : **06 18 46 39 13**

Mail : [jgastineau@foot49.fff.fr](mailto:jgastineau@foot49.fff.fr)

### **Président de la Commission Futsal**






**Willy FRESHARD**

Téléphone : **06 13 72 57 44**

Mail : [willy.freshard@club-internet.fr](mailto:willy.freshard@club-internet.fr)

## LA COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

### Commission Départementale Futsal

	<p><b><u>Willy FRESHARD</u></b> <i>Président</i></p> <p>Tél. 06 13 72 57 44 <a href="mailto:willy.freshard@club-internet.fr">willy.freshard@club-internet.fr</a></p>
	<p><b><u>Maël MESSAOUDI</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Pierre CHUPIN</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Aurélien LE BOMIN</u></b> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><b><u>Julien ROBOAM</u></b> <i>Membre</i></p>

## 15. LISTE DES CORRESPONDANTS FUTSAL SAISON 2018/2019

- Angers Crédit Agricole                      Florian BALER                      Tél. Port. 06 80 24 29 91  
[florianbaler@hotmail.com](mailto:florianbaler@hotmail.com)
- Angers Doure SC                              Pierre CHUPIN                      Tél. Port. 06 62 66 14 42  
[pierre.chupin@bbox.fr](mailto:pierre.chupin@bbox.fr)
- Angers Futsal Club Elite                      Jeantony BUI                      Tél. Port. 06 83 85 67 56  
[jeantonybui@gmail.com](mailto:jeantonybui@gmail.com)
- Angers LCDF                                      Aurélien LE BOMIN                      Tél. Port. 06 98 07 79 81  
[a.lebomin@hotmail.fr](mailto:a.lebomin@hotmail.fr)
- Angers NDC                                      Philippe GIRARD                      Tél. Port. 06 87 83 37 63
- Baugé EA Baugeois                              Maxime MILSONNEAU                      Tél. Port. 06 88 90 84 98  
[max.milsonneau@gmail.com](mailto:max.milsonneau@gmail.com)
- Chateauneuf Black Pink                      Ludovic WEBER                      Tél. Port. 06 87 09 01 10  
[ludovicweber2b@orange.fr](mailto:ludovicweber2b@orange.fr)
- Chemillé Melay O                              Tarik BANI                      Tél. Port. 06 73 64 78 16  
[tqrik49@hotmail.fr](mailto:tqrik49@hotmail.fr)
- Mûrs-Erginé Asi                              Gwenael FERRE                      Tél. Port. 06 31 04 69 24  
[gwen.ferre1@gmail.com](mailto:gwen.ferre1@gmail.com)
- St Augustin Futsal                              Pascal VENEROSY Pascal                      Tél. Port. 06 74 46 87 39  
[venerosy.pascal@wanadoo.fr](mailto:venerosy.pascal@wanadoo.fr)
- Thouarcé Futsal Club                              Corentin CHOLLET                      Tél. Port. 06 75 10 58 23  
[cochollet@gmail.com](mailto:cochollet@gmail.com)
- Trélazé Diabolos SC                              Laurent CAILLEAU                      Tél. Port. 06 63 52 21 01  
[laurentcailleau@hotmail.com](mailto:laurentcailleau@hotmail.com)
- Trélazé Fala                                      Jamal ATMANI                      Tél. Port. 07 67 54 60 38  
[Atm492012@gmail.com](mailto:Atm492012@gmail.com)
- Trélazé Sporting                              Ali ESSARROKH                      Tél. Port. 06 51 66 45 17  
[Sporting.trelaze@gmail.com](mailto:Sporting.trelaze@gmail.com)



## 16. LISTE DES JOUEURS OU DIRIGEANTS INITIES A LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE (SAISON 2018-2019)

### - Angers Doure SC :

- DOGUET Thomas (430629423)
- DOGUET Yannick (430629399)
- FOURCADE Julien (2543651731)
- LEBOEUF Jean-Philippe (9602301226)
- MIGNOT Clément (400626990)
- PORTET Simon (2547978460)
- RAIMBAULT Matthieu (430642006)
- ROUAULT Anthony (2287715030)

### - Angers LCDF :

- CHEDANNE Thibault (430680237)
- CHRETIEN Florian (2543910565)
- CUVELIER David (400636187)
- EMERY Thomas (1656012739)
- FRATTINGER Arnaud (2398034465)
- LE BOMIN Aurélien (2287720416)
- LE MOAN Eric (2547943632)
- LE TOQUIN Camille (2543353432)
- NOYER Richard (420752524)
- RENAUDIN Olivier (1656010369)
- ROBOAM Julien (1696012661)
- ROY Emmanuel (440615159)

### - Baugé EA Baugeois :

- GILBERT David (430620935)
- GOURDON Valentin (9602232568)
- GOURDON Nicolas (410742276)
- GUYON Gaetan (430638575)
- JEANNEAU Corentin (400631174)
- LAIDET Anthony (1192412496)
- LAMBERT Kévin (2543044557)
- MEXMAIN François (440614664)
- MILSONNEAU Maxime (480618216)
- PIAUMIER Damien (430688108)
- TOUCHARD Jérémy (420755092)
- VINCENT Jessy (2543817355)

### - Chemillé Melay O :

- BANI Jihad (430625922)
- BANI Mohamed (430625692)
- BANI Tarik (430679954)
- KENDEL Mohamed (460611959)

### **- Mûrs Erigné ASI**

- ANDREAU Fabien (450621534)
- BICHANGA Joselito (2543049111)
- CADEAU Florian (460621137)
- COQUARD Grégory (430637635)
- DALIFARD Benjamin (470613406)
- DUPAS Sébastien (430616468)
- FERRE Gwenael (430640113)
- FROGER Jérémy (430643264)
- LE GALLOU Pierre (440620525)
- LEGER Adrien (460613099)
- MARTIN Juan (2544514092)

### **- St Augustin Futsal**

- LARUE David (2127580568)
- LORTON Hervé (450623540)
- VERRON Benoît (2548306052)

### **- Thouarcé Futsal :**

- BARRE Simon (2543047845)
- BIGOT Benjamin (480618409)
- CHOLLET Corentin (410741793)
- CHOLLET Killian (410744755)
- FAFET Yoann (420763323)
- GAUTREAU Julien (400628544)
- MENDES DA CUNHA Stéphane (2546613841)
- MOULET Alexis (2358027404)
- PASSET Jonathan (2544712334)
- PATUREAU Jessy (2543062540)
- PELLEN Etienne (2544218205)
- TARDIF Jérémy (490623159)
- VERDIER Corentin (400628548)

### **- Trélazé FALA**

- AL HARAOUI Said (400639276)
- ATMANI Jamal (430653299)
- BAMKANE Mehdi (490619658)

**- Trélazé Diabolos SC :**

- BULCOURT Fabien (2546571285)
- DESSIMOULIE Sylvain (1119313527)
- FAUQUET Geoffrey (1082114801)
- LACAMOIRE Fabien (9602227503)

**- Trélazé Sporting :**

- BOLOKO Arnold (2338137510)
- MASKAR Achraf (2544051936)

Clubs ayant aucun initié : Angers Crédit Agricole, Angers Futsal Elite, Angers NDC et Châteauneuf Black Pink.

**Notes éventuelles :**



**Angers Croix Blanche vainqueur du Challenge Futsal Féminin 2018  
et Baugé EA Baugeois finaliste**



**Châteauneuf Black Pink vainqueur de la Coupe de l'Anjou futsal 2018  
et Chemillé Futsal finaliste**